



# COMMUNIQUÉ de PRESSE

## COMMUNICATION

CP n° 5 du 2 mars 2020

### Master MEEF :

### Reporter la réforme pour une véritable alternance rémunérée sur 2 ans

Le Sgen-CFDT considère que les nouvelles modifications apportées à l'arrêté du 27 août 2013 sur les masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" (MEEF) marquent une avancée très positive. L'alternance est maintenant rendue possible sur l'ensemble du master et plus uniquement sur la seule deuxième année. Cette revendication portée par le Sgen-CFDT depuis l'ouverture des négociations a enfin été entendu sur ce point. Pour le Sgen-CFDT, l'alternance est une modalité de formation à condition qu'elle ne se réduise pas à de la mise en responsabilité sans préparation et sans accompagnement appropriés.

Cette évolution est une étape déterminante dans la réforme de la formation des enseignant.e.s et des conseillers principaux d'éducation (CPE) et elle nécessite un ensemble d'autres mesures.

En effet, il reste indispensable de reporter la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2021. Les équipes dans les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) doivent avoir le temps de travailler à l'élaboration des nouvelles maquettes de formation pour tenir compte de la déclinaison de l'alternance sur les deux années du master. Le Sgen-CFDT fait la demande de ce report depuis novembre 2019.

Cette nouvelle alternance sur deux ans implique nécessairement que les étudiant.e.s soient rémunéré.e.s sur les quatre semestres du master MEEF, au moins à la hauteur de ce que touchent actuellement les M1 contractuels alternants. Le Sgen-CFDT redemande que ce dispositif de formation actuellement mis en œuvre dans les académies d'Amiens, de Créteil, de Guyane, de Reims et de Versailles soit généralisé. Il ne saurait être question de limiter la rémunération des futur.e.s étudiant.e.s à la seule durée d'un contrat de douze mois comme le prévoit actuellement le projet d'arrêté. Cette rémunération sur deux ans contribuera à revaloriser les métiers de l'enseignement et de la formation et à enrayer la chute du nombre d'inscrits aux différents concours.

Le Sgen-CFDT demande enfin que les négociations sur les contenus des concours "rénovés" pour la session 2022 soient reprises. Les nouvelles épreuves présentées aux organisations syndicales ne s'inscrivent pas du tout dans la logique de la réforme engagée depuis 2013. Il est plus que jamais indispensable de les limiter et d'en renforcer le caractère professionnel pour ne pas compromettre l'ensemble du dispositif de formation en alternance.